



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 4286

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification menee par Electricite de France et Gaz de France. La politique commerciale de developpement des activites de diversification, entreprise par EDF et GDF depuis quelques annees, engendre une concurrence avec les entreprises privees qui n'est conforme ni a l'esprit des textes de nationalisation (1946 et 1949), ni aux principes retenus par les partenaires economiques et sociaux dans un recent rapport du CES. Cette diversification peut constituer une menace quant a la solidite de beaucoup d'entreprises de toutes tailles qui repondent a des besoins locaux et risque en outre de compromettre les chances de creations d'emplois. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que des mesures soient prises afin d'eviter que se poursuivent de telles pratiques de diversification.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications, et du commerce exterieur a ete attiree par de tres nombreux parlementaires, elus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadree par les contrats de plan de ces etablissements, elle est toutefois jugee contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de specialite, instauratrice de distorsions de concurrence, et menacante pour le developpement local d'activites industrielles independantes. Afin de mieux apprecier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les reformes de leur controle par la puissance publique qui apparaitront necessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications, et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra lui faire rapport pour le 15 octobre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4286

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2171

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2733